



## AVIS PUBLIC

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale par intérim et assistante-greffière, que conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année 2015 seront déposés à la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra le 15 avril 2016 à 17 h 00.

Donné à Ville d'Estérel, ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2016.

---

Nadine Bonneau, OMA.  
Assistante-greffière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nadine Bonneau, assistante-greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut dans le Journal des Pays-d'en-Haut la Vallée et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 6 avril 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6<sup>e</sup> jour du mois d'avril 2016.

---

Nadine Bonneau, OMA  
Assistante-greffière